

| | | | | |
|---|--|--|----------------------|-------------|
|  | PROCÉDURE | | PG INF 027 v5 | |
| | PRÉVENIR LE RISQUE FONGIQUE EN CAS DE TRAVAUX | | Date 12/2016 | Page 1/2 |

MODIFICATIONS APPORTÉES

- mise en place d'une fiche de liaison (annexe a1)
- exhaustivité des services
- adaptation du coefficient des zones de travaux

OBJET

Définir les mesures à mettre en œuvre selon la nature et le lieu des travaux afin de maîtriser l'empoussièrement et prévenir le risque aspergillaire

DOMAINE D'APPLICATION

Tous les services de l'établissement

PERSONNEL CONCERNÉ

Tout le personnel

RÉFÉRENCES

Références législatives, réglementaires et normatives

Conférence de consensus : « Prévention du risque aspergillaire chez les patients immunodéprimés », 21 mars 2000

Risque infectieux fongique et travaux en établissements de santé, indication du risque et mise en place de mesures de gestion, SF₂H, mars 2011

Références internes

LISTE DES ANNEXES

a1 : Fiche de liaison Services techniques – Unités de soins – UHLIN (modèle n°865)

MOTS CLÉS

Travaux, poussières, prévention, aspergillaire

DÉFINITIONS ET ABRÉVIATIONS

NA

| Rédaction (nom et fonction) | Visa | Vérification (nom et fonction) | Visa | Approbation support (nom et fonction) | Visa |
|----------------------------------|------|-----------------------------------|------|---|------|
| V. LEFEBVRE – IDE – UHLIN | | P. PATOZ – Président du CLIN | | E VERWAERDE – Ingénieur qualité – Direction Qualité | |
| M. DUHAMEL – CS – UHLIN | | Dr S. ALFANDARI – PH – UHLIN | | | |
| JP. DAPHNIS – TSH – DSELT | | S. CORNARD – Ingénieur – DSELT | | | |

ÉTABLIR DE LA FICHE DE LIAISON

Lors de la prévision de travaux dans l'établissement :

- Les services techniques établissent une fiche de liaison (cf. annexe a1 – modèle n°865) et renseignent :
 - l'intitulé des travaux
 - les coordonnées du responsable de chantier
 - la nature et le lieu (service ou secteur concerné) des travaux
 - les dates prévisionnelles de début et de fin de travaux
 - les particularités liées au chantier dans le cadre « observations particulières »
 - la liste des entreprises qui effectueront le chantier

La fiche de liaison est adressée à l'UHLIN, dans la mesure du possible 15 jours avant le début des travaux.

- L'UHLIN :
 - renseigne le coefficient de risque selon la zone de travail
 - quantifie et établit l'index de risque
 - détermine les mesures de protection à mettre en œuvre
 - complète les éventuelles observations particulières
 - précise le type de prélèvements éventuels à effectuer en fin de travaux et s'il faut attendre les résultats
 - signe la fiche et la renvoie aux services techniques
- Les services techniques informent des précautions à mettre en œuvre :
 - les entreprises et font signer les responsables
 - les cadres ou chefs de service concernés et les font signer
 - transmettent une copie à l'UHLIN pour archivage d'une durée de 5 ans
 - affichent la feuille de liaison à proximité du chantier dès le début des travaux